



LE TROPHÉE

« MEILLEUR ÉLÈVE SOMMELIER
DU TERROIR DE NORMANDIE »

CATÉGORIE BAC, BP & BTS

2023



Festiv'Halles
des savoirs et saveurs
EN NORMANDIE



Règlement Trophée Sommelierie

Nom de la compétition : Sommelierie le Trophée « Meilleur Elève Sommelier du Terroir Normand ».

Catégorie élève de BTS MHR, Baccalauréat Professionnel CSR et Brevet professionnel ASCR.

Date complète : Mercredi 12 avril 2023

Lieu : Carré des Docks – 64 Quai de la Réunion – 76600 Le Havre.

Règlement :

Article 1 : Participation au Trophée

Le Trophée est ouvert aux élèves de BTS MHR, Baccalauréat Professionnel CSR, Brevet Professionnel ASCR en une seule et même catégorie.

Le Trophée se déroulera lors du Festiv'Halles des savoirs et saveurs en Normandie, le **mercredi 12 avril 2023** au Carré des Docks du Havre

Article 2 : Contenu du concours

Connaissance de l'ensemble des boissons des 5 départements Normands.

Connaissance des bases de l'élaboration des produits cidricoles, des traditions culturelles et gastronomiques.

Connaissance pratique des bases de la sommellerie.

- La dégustation : vocabulaire courant, descriptif visuel, olfactif, gustatif et conclusions ;
- La carte des boissons : élaboration, classement, exactitude des Appellations ;
- La commercialisation des boissons et leurs services ainsi que des accords ;
- Technique d'ouverture et de service selon les règles de l'UDSF.

Article 3 : Déroulement du concours et contenu des épreuves

Qualification :

- Chaque centre d'examen sélectionne selon ses propres critères 1 candidat maximum par niveau de formation (Si plus de candidats, la demande d'inscription devra être formulée au comité directeur) ; .

Demi-Finale : matin

- Epreuve écrite d'une durée d'une heure sur les critères de l'article 2 ;
- Analyse sensorielle en deux temps durée 10 minutes. L'épreuve se déroulera à l'oral ou à l'écrit selon la volonté du jury.
 - ✓ **Temps 1 :** Le candidat aura à analyser un cidre ;
 - ✓ **Temps 2 :** Le candidat devra reconnaître une boisson normande à l'aveugle.*Seuls les trois premiers candidats accèdent aux épreuves finales*

Finale : après-midi devant jury et public

- **Commercialisation :** 15 minutes

Dans un contexte commercial précis (lieu, type de restaurant, prix du menu, nombre de couverts, type de clientèle, objet du repas, menu choisi...), le candidat doit proposer une carte de boissons élaborées en Normandie (cidre, poiré, bières spiritueux, vins, ...), l'argumenter et prendre la commande d'une table composée de membres du jury français et anglais.

Cette carte aura été au préalable élaboré par le candidat sur le support de son choix (support physique ou numérique, ...) et elle sera évaluée qualité, législation, etc...

- **Technique de service :** 10 minutes

Atelier pouvant porter sur l'ouverture, le service, carafage, conditionnement des boissons selon les règles de l'UDSF tout en justifiant auprès du jury l'utilisation de cette technique si nécessaire.

- **Analyse sensorielle :** 5 minutes

Le/la candidat(e) devra reconnaître à l'aveugle sans goûter 5 boissons normandes.



➤ **Accords mets et cidres** : 10 minutes

Le candidat devra déguster un plat ou produit mis à sa disposition et proposer un accord à l'aide des boissons normandes mises à sa disposition en faisant une argumentation commerciale.

➤ **Culture générale** : 5 minutes

Le candidat devra reconnaître 10 lieux Normands.

Article 4 : Inscription au concours

Par courrier ou mail, avant le **lundi 6 mars 2023**, toutes les candidatures doivent parvenir au comité d'organisation dont le siège social se situe : Lycée Georges Baptiste - 41 route de Duclair - 76380 Canteleu

À l'attention de Monsieur MANDINE ou par mail mcsommelleriegb@gmail.com

Utiliser le bulletin d'inscription fourni.

Article 5 : Le candidat

Le candidat devra se présenter en tenue professionnelle pour toutes les épreuves de la journée à **08h30 au Carré des Docks**. Les effets personnels du candidat seront sous sa responsabilité.

Le comité d'organisation décline toute responsabilité en cas de vol, perte ou détérioration d'objet personnel.

Article 6 : Le jury

Les jurys seront composés :

- Président de Jury ;
- Membre du Bureau de UDSF Normandie ;
- Représentant de la restauration ;
- Représentant de la formation ;
- Représentant de la filière cidricole ;
- Toute autre personne désignée par le président de l'UDSF Normandie.

Cependant, tout membre préalablement désigné pour faire partie du jury lors des épreuves pratiques et orales ayant participé à la formation d'un candidat sélectionné finaliste (restaurateur, professeur, etc...) se retirera du jury et sera remplacé.

Article 7 : Validité des candidatures et notation

Le jury est souverain pour apprécier la validité des candidatures et à la notation des épreuves.

Article 8 : Titre et Récompenses

Le lauréat du concours se verra attribuer le titre du Meilleur Elève des Terroirs de Normandie.

Il ne pourra plus se présenter les années suivantes dans la même catégorie.

Un prix sera décerné aux candidats classés 2^{ème} et 3^{ème}.

Le Comité d'organisation remettra à chaque participant une récompense et une attestation certifiant sa sélection à ce Trophée.

Article 9 : Responsabilité

L'organisation décline toute responsabilité pour tous les incidents et/ou accidents qui pourraient survenir pendant la durée de jouissance des dotations attribuées.

L'organisation ne saurait encourir une quelconque responsabilité si, en cas de force majeure, d'évènements indépendants de sa volonté ou de nécessité justifiée, elle était amenée à écourter, prolonger, reporter, modifier ou annuler le trophée.

Il est rigoureusement interdit, par quelque procédé que ce soit, de modifier ou de tenter de modifier le dispositif du trophée proposé. L'organisation se réserve le droit d'exclure de la compétition toute personne qui aurait tenté de tricher ou de troubler le bon déroulement du trophée. Un gagnant qui aurait triché sera de plein droit déchu de tout lot.

La participation au trophée implique l'acceptation, par le participant ou l'inscrit, de l'intégralité du présent règlement. L'organisation pourra donc exclure tout participant qui ne respectera pas le présent règlement. Cette exclusion pourra se faire à tout moment du trophée et sans préavis.



Enfin, les participants ne pourront en aucun cas contester les choix et/ou les décisions des jurys lors des différentes phases du trophée et/ou exiger de quelque manière que ce soit une justification de la part du (des) jury(s) sur leurs choix et/ou décisions.

Article 10 : Modifications du concours

L'organisation se réserve le droit, pour quelque raison que ce soit, de prolonger, écourter, suspendre, modifier ou annuler le trophée sans préavis, sans que sa responsabilité soit engagée de ce fait. Aucun dédommagement ne pourra être demandé par les participants.

Article 11 : Fraudes

Toute fraude, ou tentative de fraude, manifestée par un commencement d'exécution et commise en vue de percevoir indûment un lot, le non-respect du présent règlement, ou toute intention malveillante à perturber le déroulement du trophée, donnera lieu à l'exclusion de son auteur.

Article 12 : Données personnelles / Droit à l'image

Les participants et inscrits sont informés que leurs noms et coordonnées font l'objet d'un traitement informatique. Conformément aux dispositions de la loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978, chaque participant et inscrit dispose d'un droit d'accès, de rectification et de suppression des informations le concernant qu'il peut exercer sur simple demande écrite en écrivant à l'organisation et en précisant les références exactes du trophée.

Les participants seront filmés et pris en photo lors des épreuves. Ils reconnaissent, acceptent et autorisent gracieusement que leurs noms, prénoms et ville de résidence, ainsi que les photos prises et films tournés avec eux lors des épreuves du trophée soient utilisés par l'organisation sur le Site, les sites Internet de l'organisation et de ses partenaires privilégiés et/ou sur tout support promotionnel pendant une durée de 3 (trois) ans à compter de la première mise en ligne des vidéos et/ou photos...



Fiche d'inscription

Trophée Sommelierie du « Meilleur Elève Sommelier du Terroir Normand »

Mercredi 12 avril 2023

Lycée Georges Baptiste - 41 route de Duclair - 76380 Canteleu

A retourner par e-mail au plus tard le **lundi 06 mars 2023**

A Monsieur MANDINE

mcsommelleriegb@gmail.com

Renseignements candidat

Etablissement représenté :

Candidat

Nom

Prénom

Date de naissance

Téléphone

Adresse e-mail

Diplôme préparé

** Le participant mineur doit présenter l'accord du représentant légal 1*

Accompagnateur référent de l'équipe :

Nom :

Prénom :

Téléphone :

Adresse e-mail :

Nous déclarons :

- ✓ Dégager la responsabilité du comité organisateur pour toute éventualité d'accident pouvant survenir, avant, pendant ou après le déroulement du dit Trophée, tant pour le trajet que pour les épreuves.
- ✓ S'engager à respecter le règlement du concours qui a été envoyé, le candidat devra respecter le travail des autres candidats et la décision du jury.
- ✓ Reconnaître, accepter et autoriser gracieusement que nos noms, prénoms et ville de résidence, ainsi que les photos prises et films tournés avec nous lors des épreuves du trophée soient utilisés par l'organisation sur le site, les sites Internet de l'organisation et de ses partenaires privilégiés et/ou sur tout support promotionnel pendant une durée de 3 (trois) ans à compter de la première mise en ligne des vidéos et/ou photos...

Fait à :

Le :

Signatures

Accompagnateur

Candidat

